ADMINISTRATION COMMUNALE

LINTGEN

Avis au public

Enquête de commodo et incommodo

conformément à la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés.

Il est porté à la connaissance du public qu'une demande d'autorisation a été présentée par la SARL Holzmich de Gilsdorf, relative à

l'exploitation d'un dépôt de bois à Lintgen, numéro cadastral 1950/1726, section A de Lintgen.

La demande et les plans y relatifs sont déposés au secrétariat communal de Lintgen pendant la période du 1er avril au 15 avril 2024 inclus.

Le collège échevinal invite toute personne qui entend, soit dans son propre intérêt, soit dans l'intérêt de la sécurité ou santé publique, réclamer ou présenter des observations contre la demande en question, à adresser son recours par écrit au collège échevinal avant le 16 avril 2024. En vertu de l'article 12 de la loi précitée, le bourgmestre ou son délégué entendra les intéressés au secrétariat communal de Lintgen, le 17 avril 2024 entre 15.00 et 16.00 heures.

Lintgen, le 27 mars 2024

Pour le collège des bourgmestre et échevins,
Le Bourgmestre Le Secrétaire